
MAIRIE
D'
ALBA LA ROMAINE
07400

Téléphone : 04 75 52 43 52

Télécopie : 04 75 52 45 71

E-mail : mairie-alba@wanadoo.fr

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS</p>

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 13 septembre 2010.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision 13 juillet 2010 :

Portant sur un avenant au contrat d'assurance pour le bris de machines informatique avec la GAN Assurances, Agent Général Mr Christian FAISON sis à Montélimar suite à la mise en place de matériel informatique à l'école primaire dans le cadre de l'opération École Numérique Rurale. A compter du 08.06.2010 la cotisation annuelle est portée à 277.33 € TTC par an.

2 – Décision du 16 août 2010 :

Portant sur la vente d'une concession dans cimetière communal au columbarium à la famille LADET pour une durée de 50 ans au prix de 1 300.00 €.

3 – Décision du 27 août 2010 :

Portant sur l'attribution d'un marché de travaux à l'entreprise FAURIE SAS sise St Sernin (Ardèche) pour un montant de 68 741.17 € HT soit 82 214.44 € TTC. Les travaux portent sur la réfection du réseau de transfert des eaux usées le long de l'Escoutay.

Fait à Alba La Romaine, le 13 septembre 2010.

Le Maire,
Pierre MAURIN.